

# 118<sup>e</sup> séance

## PROGRAMMATION 2018-2022 ET RÉFORME DE LA JUSTICE

Projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

*Texte adopté par la commission - (n° 1548)*

### TITRE I<sup>ER</sup>

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS DE LA JUSTICE ET À LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE

### Article 1<sup>er</sup>

① Le rapport définissant les orientations et la programmation des moyens de la justice pour la période 2018–2022, annexé à la présente loi, est approuvé.

② Les crédits de paiement de la mission « Justice », hors charges de pensions, exprimés en milliards d'euros courants, évolueront comme suit :

③

2018	2019	2020	2021	2022
7,0	7,3	7,7	8,0	8,3

④ Les créations nettes d'emplois du ministère de la justice s'élèveront à 6 500 équivalents temps plein et s'effectueront selon le calendrier suivant :

⑤

2018	2019	2020	2021	2022
1 100	1 300	1 620	1 260	1 220

⑥ La présente programmation fera l'objet d'actualisations, dont l'une sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2021. Ces actualisations permettront de vérifier la bonne adéquation entre les objectifs fixés dans le rapport annexé à la présente loi, d'une part, et les réalisations et moyens consacrés, d'autre part.

**Amendement n° 369** présenté par M. Ciotti, M. Ramadier, M. Schellenberger, M. Leclerc, M. Abad, M. Dive, Mme Duby-Müller, Mme Valérie Boyer, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Savignat, M. Quentin, M. Cinieri, Mme Levy, Mme Louwagie, Mme Le Grip, M. Door, M. Bouchet, M. Straumann, M. Deflesselles, M. Hetzel, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Tabarot, M. Bazin, M. Saddier et M. Breton.

I. – Rédiger ainsi la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

6,98	7,8	8,8	9,8	10,56
------	-----	-----	-----	-------

».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »

le nombre :

« 13 728 ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

2 987	3 095	3 213	3 333
-------	-------	-------	-------

»

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 370** présenté par M. Ciotti, M. Ramadier, M. Schellenberger, M. Leclerc, M. Abad, M. Dive, Mme Duby-Muller, Mme Valérie Boyer, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Savignat, M. Quentin, M. Cinieri, Mme Levy, Mme Louwagie, Mme Le Grip, M. Door, M. Bouchet, M. Straumann, M. Deflesselles, M. Hetzel, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Tabarot, M. Bazin, M. Saddier et M. Breton et n° 424 présenté par M. Gosselin, M. Jacob, M. Aubert, Mme Bassire, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, Mme Brenier, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, Mme Marianne Dubois, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Ferrara, M. Forissier, M. Furst, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Goasguen, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Herbillon, M. Huyghe, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, M. Lorion, M. Lurton, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Marlin, M. Menuel, Mme Meunier, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, M. Poudroux, M. Pradié, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Sermier, M. Taugourdeau, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Verchère, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth.

I. – Rédiger ainsi la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

6,98	7,29	7,65	8,20	8,99
------	------	------	------	------

»

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »

le nombre :

« 13 728 ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

2987	3095	3213	3333
------	------	------	------

»

IV. – En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

**Amendement n° 1** présenté par M. Masson, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Cinieri, Mme Kuster, M. Le Fur, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Ramadier, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann, M. Viry et Mme Trastour-Isnart.

I. – Rédiger ainsi la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

6,98	7,29	7,65	8,20	8,99
------	------	------	------	------

».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »,

le nombre :

« 12 628 ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes du tableau de l'alinéa 5 :

«

2 987	3 095	3 213	3 333
-------	-------	-------	-------

».

**Amendement n° 124** présenté par M. Cinieri.

I. – Rédiger ainsi la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

6,98	7,29	7,65	8,20	8,99
------	------	------	------	------

».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »,

le nombre :

« 12 628 ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

2987	3100	3211	3330
------	------	------	------

».

**Amendement n° 706** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

8,0	8,5	9,0	9,5
-----	-----	-----	-----

».

**Amendement n° 312** présenté par M. Lagarde, M. Zumkeller, Mme Auconie, M. Becht, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Demilly, Mme Descamps, Mme Frédérique Dumas, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Ledoux, Mme Lemoine,

M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Benoit.

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

7,7	8,4	9,1	9,8
-----	-----	-----	-----

»

**Amendement n° 206** présenté par Mme Ménard.

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

7,65	8,05	8,4	8,75
------	------	-----	------

».

**Amendement n° 818** présenté par Mme Rabault, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory.

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

7,5	8	8,5	9
-----	---	-----	---

»

**Amendement n° 707** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

7,44	7,88	8,31	8,75
------	------	------	------

».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 52** présenté par Mme Anthoine, M. Masson, M. Reda, M. Lurton, M. Bony, M. Bazin, Mme Levy, Mme Meunier, M. Sermier, Mme Poletti, M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Parigi, M. Minot, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Viry, Mme Valentin et M. Viala, n° 64 présenté par Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Door et M. Saddier et n° 238 présenté par M. Bouchet.

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

7,29	7,65	8,20	8,99
------	------	------	------

».

**Amendement n° 708** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Fiat, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

I. – À l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »

le nombre :

« 18 000 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

4 400	4 500	4 500	4 500
-------	-------	-------	-------

».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 53** présenté par Mme Anthoine, M. Masson, M. Reda, M. Bony, M. Bazin, Mme Levy, Mme Meunier, M. Sermier, Mme Poletti, M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Parigi, M. Minot, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Viry, Mme Valentin et M. Viala et n° 65 présenté par Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Door, M. Lurton et M. Saddier.

I. – À l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »

le nombre :

« 13 728 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

2 987	3 095	3 213	3 333
-------	-------	-------	-------

».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 54** présenté par Mme Anthoine, M. Masson, M. Reda, M. Lurton, M. Bony, M. Bazin, Mme Levy, Mme Meunier, M. Sermier, Mme Poletti, M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Parigi, M. Minot, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Viry, Mme Valentin et M. Viala et n° 66 présenté par Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Door et M. Saddier.

Supprimer l'alinéa 6.

**Amendement n° 125** présenté par M. Cinieri.

À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2021 »

l'année :

« 2020 ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 51** présenté par Mme Anthoine, M. Masson, M. Reda, M. Lurton, M. Bony, M. Bazin, Mme Levy, Mme Meunier, M. Sermier, Mme Poletti, M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Parigi, M. Minot, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Viry, Mme Valentin et M. Viala et n° 68 présenté par Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine et M. Door.

Rédiger ainsi les troisième à dernière colonnes de la dernière ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

7,29	7,65	8,2	8,99
------	------	-----	------

».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 50** présenté par Mme Anthoine, M. Masson, M. Reda, M. Lurton, M. Bony, M. Bazin, Mme Levy, Mme Meunier, M. Sermier, Mme Poletti, M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Parigi, M. Minot, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Viry, Mme Valentin et M. Viala et n° 67 présenté par Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Door et M. Sadiet.

Rédiger ainsi les troisième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 7 :

«

2 987	3 095	3 213	3 333
-------	-------	-------	-------

».

**Amendement n° 712** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Fiat, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

I. – Après la deuxième occurrence du mot :

« en »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« allouant, d'ici 2022, 35 millions d'euros pour le milieu ouvert, dont 3 millions pour l'année 2019. »

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 223 :

« – l'investissement de 35 millions d'euros pour le milieu ouvert et la réinsertion ».

**Amendement n° 709** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot,

M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Coquerel, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement s'engage aussi à garantir d'ici 2022 l'égalité réelle entre la France métropolitaine et la France d'outre-mer. Il reconnaît et a pris conscience de l'insupportable inégalité de fait entre les personnes pouvant faire l'objet d'un aménagement de peine selon qu'ils résident dans les collectivités territoriales d'outre-mer et la France métropolitaine. Le ministre chargé de la justice garantit l'égalité réelle en termes de moyens humains et financiers publics des services d'insertion et de probation, de juges de l'application des peines, des structures publiques ou associatives d'accueil, et d'infrastructures nécessaires aux aménagements de peine. Il va de même allouer les moyens humains et financiers nécessaires dans les services publics de la justice, pour garantir en urgence, et à terme, une égalité réelle entre les personnes résidant dans des collectivités territoriales d'outre-mer et en France métropolitaine, comblant ainsi le manque en termes de magistrats, de personnel de greffe, d'agents publics, de conseillers d'insertion et de probation et de personnel pénitentiaire. »

**Amendement n° 601** présenté par Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet.

Compléter l'alinéa 146 par la phrase suivante :

« Elle s'applique également à développer l'accès des chercheurs au milieu carcéral ».

**Amendement n° 456** présenté par M. Gosselin, Mme Vichnievsky, Mme Meunier, M. Reda, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Quentin, M. Nury, Mme Kuster, M. Minot, M. Breton, M. Straumann, M. Brun, M. Le Fur, M. Bouchet, M. Door, M. Viala, M. Schellenberger, M. Masson, M. Rémi Delatte, M. de Ganay, M. Sadiet, Mme Louwagie, M. Menuel, M. Cordier, M. Cinieri, M. Viry, M. Hetzel, M. Leclerc, M. Savignat, M. Bazin, M. Descoeur, Mme Levy, M. Lurton, M. Deflesselles et Mme Poletti.

Après l'alinéa 180, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de favoriser l'insertion professionnelle des détenus, sera expérimentée, sur une période de trois ans, la mise en place d'associations au sein des tribunaux de grande instance ayant pour mission de bâtir les projets de sortie en fin de peine et d'aménagement de peine et d'aider les détenus à construire leur parcours d'insertion professionnelle. »

**Amendement n° 242** présenté par Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires

Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 199, insérer les quatre alinéas suivants :

« Sous réserve du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, l'administration pénitentiaire peut mettre en place des comités de détenus.

« Ces comités ont un rôle consultatif et débattent de toute question relative à la vie quotidienne des détenus.

« Les comités sont composés de représentants élus par les détenus, parmi ces derniers. Ils sont présidés par le directeur de l'établissement pénitentiaire ou, à défaut, par un surveillant.

« L'ordre du jour est fixé par le directeur en concertation avec les représentants des détenus. »

**Amendement n° 69** présenté par M. Cinieri, M. Reda, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Abad, M. Brun, Mme Poletti, Mme Louwagie, M. Di Filippo et M. Deflesselles.

Compléter l'alinéa 201 par la phrase suivante :

« La maison d'arrêt de la Talaudière sise dans le département de la Loire bénéficiera pour sa réhabilitation totale des montants initialement prévus pour la construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Bonnet-les-Oules. »

**Amendement n° 710** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Coquerel, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Après l'alinéa 201, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement crée l'Agence de la Probation, qui est un service à compétence nationale, placé auprès du Premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice. Elle fixe les orientations de la politique gouvernementale en matière de la probation et veille à leur mise en œuvre. Elle l'organise au travers d'échelons déconcentrés propres au niveau régional, départemental et local. Elle gère des moyens budgétaires propres consacrés à la politique de la probation. Elle coordonne l'action des ministères et des associations habilitées. Elle adopte chaque année un rapport transmis au Parlement retraçant les résultats de la politique de prévention de la délinquance et exposant les orientations de l'État en ce domaine. »

**Amendement n° 371** présenté par M. Ciotti, M. Ramadier, M. Schellenberger, M. Leclerc, M. Abad, M. Dive, Mme Duby-Muller, Mme Valérie Boyer, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Savignat, M. Quentin, M. Cinieri, Mme Levy, Mme Louwagie, Mme Le Grip, M. Door, M. Bouchet, M. Straumann, M. Deflesselles, M. Hetzel, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Tabarot, M. Bazin et M. Saddier.

À la première phrase de l'alinéa 204, substituer au nombre :

« 7000 »

le nombre :

« 20 000 ».

**Amendement n° 711** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot,

M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Coquerel, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Après l'alinéa 205, insérer les sept alinéas suivants :

« Le Gouvernement crée L'Agence du travail pénitentiaire et de la formation pour l'emploi, qui est un service à compétence nationale, placé auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, ayant pour mission de définir une stratégie globale de l'emploi et de l'insertion en articulation avec l'offre d'emploi et de formation, d'être l'unique gestionnaire et employeur des personnes détenues, et de définir et veiller au droit du travail pénitentiaire spécial. Elle :

« 1° définit une stratégie globale de l'emploi et de la formation dans l'objectif de favoriser la réinsertion et la prévention de la récidive des personnes détenues ;

« 2° coordonne les relations du ministère de la justice avec l'ensemble de ses partenaires ;

« 3° centralise et diffuse les informations sur la formation, l'emploi et sur l'information juridiques pertinentes auprès de ses partenaires et des personnes détenues : notamment par la promotion des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) en détention, l'adaptation des dispositifs de l'assurance chômage pour les personnes détenues ;

« 4° assure la fonction de gestionnaire et d'employeur des personnes détenues dans tous les établissements pénitentiaires en France ;

« 5° définit le droit du travail pénitentiaire spécial applicable dans les établissements pénitentiaires en France ;

« 6° élabore chaque année un rapport d'activité rendu public, qui peut comprendre des propositions d'évolution du droit de l'exécution des peines. »

**Amendement n° 602** présenté par Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet.

Compléter l'alinéa 208 par la phrase suivante :

« Le Gouvernement encourage également le développement des interventions menées par des associations œuvrant pour le décroisement carcéral, l'instruction des détenus et la réinsertion professionnelle ».

#### **Article 1<sup>er</sup> bis** (Supprimé)

**Amendement n° 425** présenté par M. Gosselin, M. Masson, M. Savignat, M. Jacob, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bouchet, Mme Valérie Boyer, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Ferrara, M. Forissier, M. Furst, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Goasguen, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Kamardine, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, M. Leclerc, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Marlin, M. Menuel, Mme Meunier, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Reda,

M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Verchère, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

«

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de conciliateurs de justice	2 220	2 520	2 820	3 120	3 420

».

### Article 1<sup>er</sup> ter

- ① I. – Jusqu'en 2022, le Gouvernement présente chaque année au Parlement, préalablement au débat sur les orientations des finances publiques, un rapport sur l'exécution de la présente loi.
- ② Ce rapport comporte une évaluation spécifique de la mise en œuvre effective des orientations et des moyens financiers au sein des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution.
- ③ Le rapport prévu au premier alinéa du présent I inclut une évaluation des modules de confiance expérimentés depuis 2015 en établissement pénitentiaire, en précisant en particulier leurs effets sur l'évolution des violences en détention, sur la responsabilisation des personnes détenues dans la préparation de leur réinsertion et sur les métiers pénitentiaires. Les possibilités de l'extension de ces modules sont également analysées.
- ④ Le rapport prévu au premier alinéa du présent I inclut une évaluation de la situation des femmes en détention au regard des droits fondamentaux et quant à leur accès aux aménagements de peines et alternatives à l'incarcération. Il établit des recommandations afin de renforcer leurs droits.
- ⑤ II. – Le Gouvernement adresse au Parlement, avant le 31 décembre de chaque année, un rapport dressant l'état d'avancement du programme de construction des structures d'accompagnement vers la sortie et, au plus tard avant le 31 décembre 2021, une évaluation du fonctionnement de ces structures et de leur impact sur l'insertion ou la réinsertion des personnes condamnées qui y ont exécuté, en totalité ou en partie, une peine d'emprisonnement.
- ⑥ III. – Le Gouvernement adresse au Parlement, au plus tard le 31 décembre 2020, un rapport procédant à une évaluation du taux de récidive et de réitération des personnes ayant exécuté une peine d'emprisonnement ferme en fonction des conditions générales de leur détention, en particulier de la catégorie d'établissements pénitentiaires d'affectation, du régime de détention, de la nature et du volume d'activités réalisées, de la nature et du niveau des formations délivrées ainsi que, le cas échéant, de la prise en charge sanitaire proposée et des modalités d'aménagement de la fin de peine.

**Amendement n° 821** présenté par Mme Rabault, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel,

« La progression du nombre de conciliateurs de justice, entre 2018 et 2022, s'effectuera selon le calendrier suivant :

Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Paulangevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory.

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , en distinguant bien le nombre de postes créés du nombre de postes réellement pourvus. »

**Amendement n° 127** présenté par M. Cinieri.

À l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2019 ».

**Amendement n° 713** présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Coquerel, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Le rapport prévu au premier alinéa du I du présent article inclut une évaluation des modules de confiance expérimentés depuis 2015 en établissement pénitentiaire, en précisant en particulier leurs effets sur l'évolution des violences en détention, sur la responsabilisation des personnes détenues dans la préparation de leur réinsertion et sur les métiers pénitentiaires ; les possibilités de faire en sorte qu'ils deviennent le régime normal de prise en charge des personnes détenues sont également analysées. »

## TITRE II

SIMPLIFIER LA PROCÉDURE CIVILE  
ET ADMINISTRATIVECHAPITRE I<sup>ER</sup>

## REDÉFINIR LE RÔLE DES ACTEURS DU PROCÈS

## Section 1

Développer la culture du règlement alternatif des différends

## Article 2

- ① I. – La section 2 du chapitre I<sup>er</sup> du titre II de la loi n° 95–125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative est ainsi modifiée :
- ② 1° Le premier alinéa de l'article 22–1 est supprimé ;
- ③ 2° Le début de la première phrase du second alinéa du même article 22–1 est ainsi rédigé : « En tout état de la procédure, y compris en référé, lorsqu'il estime qu'une résolution amiable du litige est possible, le juge peut... (*le reste sans changement*). » ;
- ④ 3° Le début de la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 22–2 est ainsi rédigé : « Lorsque la médiation est ordonnée en cours d'instance, celle-ci est... (*le reste sans changement*). » ;
- ⑤ 4° L'article 22–3 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ⑥ « Le présent article n'est pas applicable lorsque le juge ordonne la médiation dans la décision statuant définitivement sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale. »
- ⑦ II. – L'article 4 de la loi n° 2016–1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle est ainsi rédigé :
- ⑧ « *Art. 4.* – Lorsque la demande tend au paiement d'une somme n'excédant pas un certain montant ou est relative à un conflit de voisinage, la saisine du tribunal de grande instance doit, à peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, être précédée, au choix des parties, d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice, d'une tentative de médiation, telle que définie à l'article 21 de la loi n° 95–125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative, ou d'une tentative de procédure participative, sauf :
- ⑨ « 1° Si l'une des parties au moins sollicite l'homologation d'un accord ;
- ⑩ « 2° Lorsque l'exercice d'un recours préalable est imposé auprès de l'auteur de la décision ;

- ⑪ « 3° Si l'absence de recours à l'un des modes de résolution amiable mentionnés au premier alinéa est justifiée par un motif légitime, notamment l'indisponibilité de conciliateurs de justice dans un délai raisonnable ;
- ⑫ « 4° Si le juge ou l'autorité administrative doit, en application d'une disposition particulière, procéder à une tentative préalable de conciliation.
- ⑬ « Un décret en Conseil d'État définit les modalités d'application du présent article, notamment les matières entrant dans le champ des conflits de voisinage ainsi que le montant en-deçà duquel les litiges sont soumis à l'obligation mentionnée au premier alinéa. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux litiges relatifs à l'application des dispositions mentionnées à l'article L. 314–26 du code de la consommation. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 345** présenté par M. Savignat, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Boucard, M. Brun, M. Cattin, M. Dive, M. Door, M. Le Fur, M. Leclerc, Mme Levy, M. Nury, M. Quentin, M. Schellenberger, M. Vatin, Mme Meunier, M. Straumann, M. de Ganay, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Louwagie et M. Verchère, n° 654 présenté par Mme Lorho et n° 714 présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France insoumise.

Supprimer cet article.

**Amendement n° 243** présenté par Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Au début, ajouter les deux alinéas suivants :

« I A. – L'article 21 de la loi n° 95–125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative est ainsi rédigé :

« *Art. 21.* – La médiation, qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle, est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement ou le rétablissement des liens, la prévention et le règlement des conflits. »

**Amendement n° 691** présenté par M. Rolland.

Au début, ajouter les quatre alinéas suivants :

« I A. – L'article 21 de la loi n° 95–125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative est complété par trois alinéas ainsi rédigés :

« Dans le présent chapitre, on entend par :

« a) « médiation », un processus structuré, quelle que soit la manière dont il est nommé ou visé, dans lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord, en dehors de toute procédure judiciaire, pour la résolution amiable de leur différend avec l'aide d'un tiers. Ce processus peut être engagé à l'initiative de l'une des parties ou par l'ensemble des parties, suggéré ou ordonné par le juge ou prescrit par la loi ;

« b) « médiateur », tout tiers sollicité pour mener une « médiation » avec efficacité, impartialité et compétence, quelle que soit l'appellation ou la fonction ou la profession de ce tiers et quelle que soit la façon dont il a été nommé pour mener ladite médiation ou dont il a été chargé de la mener. »

**Amendement n° 692** présenté par M. Rolland.

Au début, ajouter les deux alinéas suivants :

« I. – L'article 21 de la loi n° 95–125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Entre dans le présent chapitre la conciliation de justice, processus gratuit mené par le conciliateur de justice, bénévole, nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel, sur avis du procureur général et ayant prêté serment. »

---

## Annexes

**RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

M. Pierre Morel A L'Huissier a fait part à M. le président de l'Assemblée nationale, le 9 janvier 2019, du retrait de sa proposition de résolution déposée sur le fondement de l'article 34-1 de la Constitution, tendant à la création d'un Haut Conseil chargé d'un audit général sur l'utilisation des fonds publics (n° 1554).

Acte est donné de ce retrait.

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad relatif aux services aériens et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Angola relatif aux services aériens.

Ce projet de loi, n° 1566, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat global et

renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part.

Ce projet de loi, n° 1567, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

**DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI CONSTITUTIONNELLE**

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 janvier 2019, de M. Jean-Luc Mélenchon, Mme Clémentine Autain, MM. Ugo Bernalicis, Éric Coquerel et Alexis Corbière, une proposition de loi constitutionnelle visant à instaurer la possibilité de référendums d'initiative citoyenne.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 1558, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2019, de M. Daniel Fasquelle et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi constitutionnelle visant à assurer un meilleur contrôle de légalité en facilitant la saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 1571, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

**DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI**

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de Mme Bénédicte Taurine et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi demandant l'interdiction du glyphosate.

Cette proposition de loi, n° 1560, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de M. Loïc Prud'homme et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à protéger la population des dangers de la malbouffe.

Cette proposition de loi, n° 1561, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de Mme Clémentine Autain et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la création d'un permis de conduire public gratuit.

Cette proposition de loi, n° 1562, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de M. Jean-Luc Mélenchon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi pour l'interdiction du régime européen de travail détaché sur le territoire national.

Cette proposition de loi, n° 1563, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de M. Michel Larive et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à l'institution d'un fonds de soutien à la création artistique.



Cette proposition de loi, n° 1564, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 21 décembre 2018, de Mme Marie-France Lorho, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à proposer un moratoire international interdisant la modification génomique, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1553.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 21 décembre 2018, de M. Pierre Morel-À-L'Huissier et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'un Haut Conseil chargé d'un audit général sur l'utilisation des fonds publics, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1554.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 décembre 2018, de M. Ian Boucard, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à instaurer un titre de reconnaissance de la Nation aux vétérans ayant participé aux essais nucléaires français, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1555.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 décembre 2018, de Mme Marie-France Lorho, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la fraude aux prestations sociales.

Cette proposition de résolution, n° 1556, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 janvier 2019, de Mme Marine Brenier, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la privatisation des concessions autoroutières.

Cette proposition de résolution, n° 1557, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 janvier 2019, de M. Pierre Cordier, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la surmortalité des abeilles et la situation de l'apiculture française.

Cette proposition de résolution, n° 1559, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 janvier 2019, de M. Sébastien Jumel et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005.

Cette proposition de résolution, n° 1565, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 janvier 2019, de Mme Marie-France Lorho, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à proposer un moratoire international interdisant l'insémination post-mortem et le transfert d'embryons conçus avant le décès de l'homme, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1568.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2019, de M. Daniel Fasquelle et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de permettre aux personnes malvoyantes d'exercer pleinement leurs droits civiques en disposant de bulletins de vote en braille, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1569.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2019, de M. Daniel Fasquelle et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à réévaluer dignement les pensions de retraites agricoles, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1570.

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2019, de Mme Laetitia Saint-Paul, un rapport, n° 1573, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (n° 1020).

#### DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 27 décembre 2018, de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, en application de l'article 6 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, le rapport sur le coût net de la mission d'aménagement du territoire assurée par la Poste pour l'année 2017.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 14 janvier 2019, de M. le Premier ministre, en application de l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, l'avenant n° 1 à la convention du 14 février 2017 entre l'État et l'Agence nationale de la recherche relative au PIA (action « Nouveaux cursus à l'université »).

#### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2019, de M. Jean-Louis Touraine, un rapport d'information n° 1572, fait au nom de la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2019, de MM. Olivier Becht et Stéphane Trompille, un rapport d'information n° 1574, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission

de la défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le secteur spatial de défense.

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée pour le : mardi 15 janvier 2019 à 10 heures dans les salons de la présidence.

(Conférence des présidents du mardi 15 janvier 2019)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<i>Semaine du Gouvernement</i>			
<b>JANVIER</b>			
<b>MARDI 15</b>	À 9 h 30 : - Questions orales sans débat.	À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Élection d'un vice-président. <sup>(1)</sup> - Fixation de l'ordre du jour. - Nlle lect. Pt programmation 2018-2022 et réforme pour la justice (1503, 1548). <sup>(2)</sup> - Nlle lect. Pt org. renforcement de l'organisation des juridictions (1502, 1549). <sup>(2)</sup>	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 16</b>		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - CMP Pt ordonnances mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'UE (1508). - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>JEUDI 17</b>	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>VENDREDI 18</b>	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<i>Semaine du Gouvernement</i>			
<b>JANVIER</b>			
<b>LUNDI 21</b>		À 16 heures : - Suite nlle lect. Pt loi programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. - Suite nlle lect. Pt org. renforcement de l'organisation des juridictions.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 23</b>		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Explications de vote et votes par scrutin public : . Pt programmation 2018-2022 et réforme pour la justice. <sup>(3)</sup> . Pt org. renforcement de l'organisation des juridictions. <sup>(3)</sup> - Pt création AFB-ONCFS et police de l'environnement (1402, 1482). <sup>(4)</sup> - Pt org. modification loi application cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (1401, 1483, 1492). <sup>(4)</sup>	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

<b>JEUDI 24</b>	À 9 h 30 : - Pt accords-cadres coopération sanitaire transfrontalière avec la Suisse et le Luxembourg (390, 1436). <sup>(5)</sup> - Pt Sénat accord coopération en matière de défense avec le Nigéria (899, 1412). <sup>(5)</sup> - Pt accords avec la République dominicaine et le Nicaragua sur l'emploi des conjoints des missions officielles (1226, 1413). <sup>(5)</sup> - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>Semaine de l'Assemblée</b>			
<b>JANVIER</b>			
<b>MARDI 29</b>	À 9 h 30 : - Questions orales sans débat.	À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Pn délai d'intervention juge des libertés et de la détention en rétention administrative à Mayotte (1506). - Pn Sénat prévention des violences lors des manifestations et sanction de leurs auteurs (1352).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 30</b>		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>JEUDI 31</b>	À 9 h 30 : <sup>(6)</sup> - Pn expérimentation territoriale pour un revenu de base (1541). - Pn mesures d'urgence contre la désertification médicale (1542). - Pn pour une école vraiment inclusive (1540). - Pn Sénat création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques (630). - Pn fonds d'indemnisation des victimes du chlordécone et du paraquat en Guadeloupe et en Martinique (1543).	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

<sup>(1)</sup> S'il y a plus d'un candidat, le vote, d'une durée de 30 minutes par tour de scrutin, aura lieu dans les salons voisins de la salle des séances, sans suspension de séance.

<sup>(2)</sup> Discussion générale commune.

<sup>(3)</sup> Explications de vote communes.

<sup>(4)</sup> Discussion générale commune.

<sup>(5)</sup> Procédure d'examen simplifiée.

<sup>(6)</sup> Ordre du jour proposé par le groupe SOC.

#### BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale a nommé, dans sa deuxième séance du mardi 15 janvier 2019, M. Francis Vercamer, vice-président, en remplacement de M. Maurice Leroy.

#### MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

*(Journal officiel, Lois et Décrets, du 22 décembre 2018)*

##### **GROUPE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ (306 membres au lieu de 307)**

– Supprimer le nom de : M. Sébastien Nadot.

##### **LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE (13 membres au lieu de 12)**

– Ajouter le nom de : M. Sébastien Nadot.

*(Journal officiel, Lois et Décrets, du 9 janvier 2019)*

**GROUPE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ**  
(305 membres au lieu de 306)

- Supprimer le nom de : M. Joachim Son-Forget.

**LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT  
À AUCUN GROUPE**  
(14 au lieu de 13)

- Ajouter le nom de : M. Joachim Son-Forget.

*(Journal officiel, Lois et Décrets, du 11 janvier 2019)*

**GROUPE UDI, AGIR ET INDÉPENDANTS**  
(27 membres)

- Supprimer le nom de : M. Maurice Leroy.
- Ajouter le nom de : M. Pascal Brindeau.

*(Journal officiel, Lois et Décrets, du 15 janvier 2019)*

**LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT  
À AUCUN GROUPE**  
(13 au lieu de 14)

- Supprimer le nom de : M. Joachim Son-Forget.

**GROUPE UDI, AGIR ET INDÉPENDANTS**

**Apparentés aux termes de l'article 19 du  
Règlement**  
(2 au lieu de 1)

- Ajouter le nom de : M. Joachim Son-Forget.

**TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

*Par lettre du vendredi 21 décembre 2018, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

COM(2018) 615 final LIMITE. – Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2018 de l'application, par la Lettonie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures.

. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark concernant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée par un ressortissant d'un pays tiers au Danemark ou dans tout autre État membre de l'Union européenne et le système "Eurodac" pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin, relatif à l'extension dudit accord en ce qui concerne l'accès à des fins répressives.

COM(2018) 836 final. – Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un protocole à l'accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark concernant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée par un ressortissant d'un pays tiers au Danemark ou dans tout autre État membre de l'Union européenne et le système "Eurodac" pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin, relatif à l'extension dudit accord en ce qui concerne l'accès à des fins répressives.

COM(2018) 837 final. – Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du groupe de travail sur les vins institué par l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon en ce qui concerne les formulaires à utiliser comme certificats pour l'importation dans l'Union européenne de produits vitivinicoles originaires du Japon ainsi que les modalités de l'autocertification.

*Par lettre du mercredi 26 décembre 2018, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

COM(2018) 825 final. – Proposition de décision du Conseil modifiant la décision No 940/2014/UE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer.

COM(2018) 891 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil par l'octroi d'une autorisation générale d'exportation de l'Union pour l'exportation de certains biens à double usage en provenance de l'Union à destination du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

COM(2018) 892 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en vue de permettre la poursuite des programmes de coopération territoriale PEACE IV (Irlande-Royaume-Uni) et Royaume-Uni-Irlande (Irlande - Irlande du Nord - Écosse) dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

*Par lettre du mardi 8 janvier 2019, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

15863/18 LIMITE. – Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision (PESC) 2017/1775 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali.

15863/18 ADD 1 LIMITE. – Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision (PESC) 2017/1775 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali - Annexe.

*Par lettre du mercredi 9 janvier 2019, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

13172/18. – Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de Mme Victoria Larsson, membre suppléant pour la Suède, en remplacement de Mme Anna Sellberg Hansen, démissionnaire.

COM(2018) 893 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport aérien eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union.

COM(2018) 894 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de la sécurité aérienne eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union.

COM(2018) 895 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport routier de marchandises eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne.

DEC 36/2018. – Proposition de virement de crédits n° DEC 36/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018.

*Par lettre du vendredi 11 janvier 2019, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

D059537/02. – Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 110/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses.

D059790/02. – Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le yohimbe [Pausinystalia yohimbe (K. Schum.) Pierre ex Beille].

D059792/02. – Règlement (UE) de la Commission refusant d'autoriser une allégation de santé portant sur des denrées alimentaires et faisant référence au développement et à la santé des enfants.

D059925/02. – Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les acides gras trans, autres que ceux naturellement présents dans les graisses d'origine animale.

## TEXTES TRANSMIS EN APPLICATION DU PROTOCOLE SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES DE SUBSIDIARITÉ ET DE LA PROPORTIONNALITÉ ANNEXÉ AU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET AU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

*Par lettre du jeudi 3 janvier 2019, la Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en vue de permettre la poursuite des programmes de coopération territoriale PEACE IV (Irlande-Royaume-Uni) et Royaume-Uni – Irlande (Irlande - Irlande du Nord - Écosse) dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne [COM(2018) 892 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en vue de permettre la poursuite des programmes de coopération territoriale PEACE IV (Irlande-Royaume-Uni) et Royaume-Uni – Irlande (Irlande - Irlande du Nord - Écosse) dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne [COM(2018) 892 final]

*Par lettre du mercredi 9 janvier 2019, la Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport routier de marchandises eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne [COM(2018) 895 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport routier de marchandises eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne [COM(2018) 895 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport aérien eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union [COM(2018) 893 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de la sécurité aérienne eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union [COM(2018) 894 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de la sécurité aérienne eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union [COM(2018) 894 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport aérien eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union [COM(2018) 893 final]

*Par lettre du mardi 15 janvier 2019, la Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :*

Proposition de décision du Conseil modifiant la décision No 940/2014/UE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer [COM(2018) 825 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins d'ETIAS et modifiant le règlement (UE) 2018/1240, le règlement (CE) n° 767/2008, le règlement (UE) 2017/2226 et le règlement (UE) 2018/1861 [COM(2019) 4 final]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE et modifiant le règlement (UE) 2018/1862 et le règlement (UE) yyyy/xxx [ÉCRIS-TCN] [COM(2019) 3 final]

# ANALYSE DES SCRUTINS

## 118<sup>e</sup> séance

### Scrutin public n° 1616

sur l'amendement n° 710 de M. Bernalicis à l'article premier et rapport annexé du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (nouvelle lecture).

Nombre de votants : . . . . .	65
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	62
Majorité absolue : . . . . .	32
Pour l'adoption : . . . . .	4
Contre : . . . . .	58

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe La République en marche (307)

*Contre* : 39

Mme Caroline Abadie, Mme Laetitia Avia, Mme Barbara Bessot Ballot, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Pierre Cabaré, Mme Céline Calvez, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Charles Colas-Roy, M. Yves Daniel, Mme Dominique David, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Élise Fajgeles, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Florence Granjus, Mme Émilie Guerel, M. Sacha Houlié, M. François Jolivet, Mme Catherine Kamowski, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Monique Limon, M. Stéphane Mazars, Mme Monica Michel, Mme Patricia Mirallès, M. Jean-Baptiste Moreau, M. Adrien Morenas, Mme Naïma Moutchou, M. Patrice Perrot, M. Jean-Pierre Pont, M. Rémy Rebeyrotte, M. Jean Terlier, Mme Nicole Trisse, M. Stéphane Trompille, Mme Frédérique Tuffnell, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe Les Républicains (104)

*Contre* : 8

Mme Emmanuelle Anthoine, M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Éric Ciotti, M. Philippe Gosselin, M. Antoine Savignat, M. Pierre Vatin et M. Arnaud Viala.

*Abstention* : 3

M. Dino Cinieri, M. Julien Dive et M. Vincent Rolland.

*Non-votant(s)* : 1

M. Marc Le Fur (président de séance).

#### Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

*Contre* : 3

M. Erwan Balanant, M. Vincent Bru et M. Philippe Latombe.

#### Groupe UDI, Agir et indépendants (29)

*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et Mme Maina Sage.

#### Groupe Socialistes et apparentés (29)

*Contre* : 2

M. David Habib et M. Dominique Potier.

#### Groupe La France insoumise (17)

*Pour* : 2

M. Ugo Bernalicis et Mme Danièle Obono.

#### Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

*Pour* : 2

M. Jean-Philippe Nilor et M. Stéphane Peu.

#### Groupe Libertés et territoires (16)

#### Non inscrits (13)

*Contre* : 4

M. Sébastien Chenu, Mme Marie-France Lorho, Mme Emmanuelle Ménard et M. Ludovic Pajot.

### Scrutin public n° 1617

sur l'amendement n° 711 de M. Bernalicis à l'article premier et rapport annexé du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (nouvelle lecture).

Nombre de votants : . . . . .	67
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	66
Majorité absolue : . . . . .	34
Pour l'adoption : . . . . .	4
Contre : . . . . .	62

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe La République en marche (307)

*Contre* : 40

Mme Caroline Abadie, Mme Laetitia Avia, Mme Barbara Bessot Ballot, Mme Aude Bono-Vandorme, Mme Blandine Brocard, M. Pierre Cabaré, Mme Céline Calvez, M. Stéphane Claireaux, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Charles Colas-Roy, M. Yves Daniel, Mme Dominique David, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Élise Fajgeles, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Émilie Guerel, M. François Jolivet, Mme Catherine Kamowski, Mme Fiona Lazaar, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Monique Limon, M. Stéphane Mazars, Mme Monica Michel, Mme Patricia Mirallès, M. Jean-Baptiste Moreau, M. Adrien Morenas, Mme Naïma

Moutchou, M. Patrice Perrot, M. Jean-Pierre Pont, M. Rémy Rebeyrotte, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Nicole Trisse, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi.

*Abstention* : 1

Mme Florence Granjus.

*Non-votant(s)* : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Les Républicains (104)**

*Contre* : 9

Mme Emmanuelle Anthoine, M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Dino Cinieri, M. Éric Ciotti, M. Philippe Gosselin, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat et M. Pierre Vatin.

*Non-votant(s)* : 1

M. Marc Le Fur (président de séance).

#### **Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)**

*Contre* : 3

M. Erwan Balanant, M. Vincent Bru et M. Philippe Latombe.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (29)**

*Contre* : 3

M. David Habib, M. Dominique Potier et Mme Cécile Untermaier.

#### **Groupe UDI, Agir et indépendants (29)**

*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et Mme Maina Sage.

#### **Groupe La France insoumise (17)**

*Pour* : 2

M. Ugo Bernalicis et Mme Danièle Obono.

#### **Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)**

*Pour* : 2

M. Jean-Philippe Nilor et M. Stéphane Peu.

#### **Groupe Libertés et territoires (16)**

*Contre* : 1

M. Paul Molac.

#### **Non inscrits (13)**

*Contre* : 4

M. Sébastien Chenu, Mme Marie-France Lorho, Mme Emmanuelle Ménard et M. Ludovic Pajot.

### **Scrutin public n° 1618**

sur l'amendement de suppression n° 345 de M. Savignat et les amendements identiques suivants à l'article 2 du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (nouvelle lecture).

Nombre de votants : . . . . . 46

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 46

Majorité absolue : . . . . . 24

Pour l'adoption : . . . . . 12

Contre : . . . . . 34

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe La République en marche (307)**

*Contre* : 28

Mme Caroline Abadie, Mme Laetitia Avia, Mme Barbara Bessot Ballot, Mme Blandine Brocard, M. Pierre Cabaré, Mme Céline Calvez, M. Stéphane Claireaux, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Dominique David, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Élise Fajgeles, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Catherine Kamowski, Mme Fiona Lazaar, Mme Marie Lebec, Mme Monica Michel, Mme Patricia Mirallès, M. Jean-Baptiste Moreau, M. Adrien Morenas, Mme Naïma Moutchou, M. Patrice Perrot, M. Jean-Pierre Pont, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Nicole Trisse, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Les Républicains (104)**

*Pour* : 5

Mme Emmanuelle Anthoine, M. Thibault Bazin, M. Dino Cinieri, M. Philippe Gosselin et M. Antoine Savignat.

*Non-votant(s)* : 1

M. Marc Le Fur (président de séance).

#### **Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)**

*Contre* : 2

M. Erwan Balanant et M. Vincent Bru.

#### **Groupe UDI, Agir et indépendants (29)**

*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et Mme Maina Sage.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (29)**

*Pour* : 1

M. David Habib.

#### **Groupe La France insoumise (17)**

*Pour* : 2

M. Ugo Bernalicis et Mme Danièle Obono.

#### **Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)**

*Pour* : 2

M. Pierre Dharréville et M. Jean-Philippe Nilor.

#### **Groupe Libertés et territoires (16)**

*Contre* : 2

M. Yannick Favennec Becot et M. Paul Molac.

#### **Non inscrits (13)**

*Pour* : 2

Mme Marie-France Lorho et Mme Emmanuelle Ménard.